



MAIRIE

22 Grande Rue

51120 LES ESSARTS LES SEZANNE

Tél 03 26 81 50 74

mairie-lesessarts@orange.fr

Heures d'ouverture

Lundi de 17H00-19H00

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

LES ESSARTS LES SEZANNE

Sur la convocation du lundi 04 janvier 2021,
le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie

Le Lundi 11 janvier 2021

à 18 heures 30

A dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Annick LASSEAUX, Maire

Présents : tous les membres en exercice sauf Monsieur Florent GIMONNET donne pouvoir à Madame Virginie RONDEAU

Après lecture du compte rendu de la séance du 21 décembre 2020, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

Madame Isabelle WECKER est désignée secrétaire de séance

Délibération N° 2021-01 Avis concernant le projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Les Essarts lès Sézanne

Les membres du conseil municipal suivants : Mme LASSEAUX Annick, M. LAURENCEAU Fabrice, M. CATOLICOT Thierry, Mme RONDEAU Virginie étant concernés par cette exploitation quittent la séance et sortent de la salle.

Mme BOURDICAUD Jacqueline, 1^{ère} Adjointe prend la présidence de la séance.

Un vote à bulletin secret est proposé et accepté par l'unanimité des membres.

Vu la demande présentée le 21 octobre 2020 par la SAS BIOMARNE concernant un projet de création d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Les Essarts Lès Sézanne, soumis au régime de l'enregistrement au titre des rubriques n°2781-1 et n°2781-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n°2016-1060 du 03 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées constatant la recevabilité de la demande en date du 03 novembre 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-CP-171-IC du 10 novembre 2020 éditant l'ouverture d'une consultation du public à compter du lundi 14 décembre 2020 au mardi 12 janvier 2021 inclus ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-PRO-191-IC du 15 décembre 2020 portant prolongation de la consultation publique de 15 jours, soit jusqu'au mercredi 27 janvier 2021 inclus,

Considérant que la commune de Les Essarts Lès Sézanne doit rendre un avis au sujet de cette requête ;

Après discussion, le conseil municipal après un vote à bulletin secret :

- à la majorité des membres présents donne un avis favorable au projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Les Essarts lès Sézanne par la société Biomarne.

Pour : 5

Contre : 1

Délibération N° 2021-02 Choix de l'entreprise pour la réalisation d'un verger conservatoire

Le conseil municipal a décidé de réaliser un verger conservatoire sur l'ancien terrain de Foot de la commune.

En date du 11 novembre 2020, un mail a été envoyé à 3 paysagistes pour nous transmettre un devis de réalisation de cet aménagement.

2 entreprises ont répondu :

- Paysagiste TISSERAND de Les Essarts lès Sézanne
- Paysage SUBTIL de Connantre

Suite à la lecture et au descriptif des 2 devis, le conseil municipal après discussion, accepte à l'unanimité :

- De prendre la société Paysagiste TISSERAND pour un montant de 25 256.40€ht soit 30 307.68€TTC
- Autorise Madame Le Maire à signer les différents documents

Délibération N° 2021-03 Demande de subvention DETR et LEADER sur le projet verger conservatoire

Le projet consiste en l'aménagement de notre ancien terrain de Foot, d'une superficie de 90 ares en un verger conservateur et traditionnel où se mêleront arbres fruitiers et espaces de détente pour les habitants.

Les vergers traditionnels représentent un patrimoine à la fois biologique et culturel. Ils ont fortement régressé depuis une cinquantaine d'années en France, du fait des évolutions de l'agriculture et des populations rurales.

Ce projet n'est pas figé et il sera amené à évoluer au fil des années afin de prendre en compte les avis et les idées des habitants.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Origine	Montant
Aménagement paysager	25 256,40 €	DETR 35%	9 027,00 €
Signalétique	536,00 €	LEADER (FEDER) 55 %	14 185,00 €
		Autofinancement	2 580,40 €
TOTAL DEPENSES	25 792,40 €	TOTAL RECETTES	25 792,40 €

La subvention européenne sera recalculée par le service instructeur LEADER après connaissance des autres aides publiques réellement obtenues, dans la limite de 80% d'aides publiques sur le projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- Approuve le projet de financement présenté ci-dessus, et s'engage à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions réellement obtenues
- Sollicite une subvention au titre de la DETR 2021
- Sollicite une subvention au titre du programme LEADER 2014-2020
- Autorise Madame Le Maire à signer tout acte se rapportant à cette demande

Convention fourrière 2021

2 conventions fourrières sont présentées au conseil : La AIMAA pour 91€ et la SACPA pour 381.04€.

Après discussion, le conseil municipal demande de voir avec l'association L'Arche de Noé 51 gérée par Mme TREBOUET Séverine si une convention pouvait être passée directement avec elle.

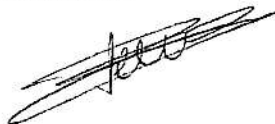
Une subvention lui sera attribuée au titre de cette convention en 2021 après délibération du conseil.

Questions diverses

- **Défibrillateur** : Une commande groupée est en cours auprès de la CCSSOM
- **Branches sur Rues** : Mme FOURNAISE fait remarquer que les haies empiètent sur les trottoirs et deviennent gênantes pour la sécurité de tous.
- **Voirie** : les routes à refaire par la CCSSOM pour 2021 :
 - o Une partie de la route du Châtelot (affaissement)

Séance levée à 19h45

Mme Isabelle WECKER
Conseillère



Mme Annick LASSEUX
Maire

